



Le MORVAN

MARS 1977

RÉDACTION : 14, rue Notre-Dame - 58 - CHATEAU-CHINON

BULLETIN DE L'ACADÉMIE

Pour la commodité du secrétariat, la vente au numéro de notre bulletin se fera exclusivement chez les dépositaires : Maison de la Presse d'Autun, de Château-Chinon et de Saulieu. De nouveaux dépôts, que nous signalerons

en temps utile, pourront être ouverts en d'autres localités.

Nous rappelons que les lecteurs qui désirent recevoir régulièrement le bulletin ont avantage à s'abonner : 15 F par an, Académie du Morvan, C.C.P. 401 469 T Dijon.

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN MORVAN

Sous ce titre, l'Académie d'Agriculture de France vient de publier une petite plaquette, reprenant les exposés faits dans sa séance du 31 mars 1976 par plusieurs de ses membres. Nous en extrayons les considérations essentielles.

LES STRUCTURES

M. BARBUT. — Petite région naturelle aux limites imprécises, qui groupe d'après l'I.N.S.E.E., 125 communes (dont 68 dans la Nièvre) réparties entre les quatre départements de la région Bourgogne, et s'étend sur quelque 3.000 km², le Morvan mériterait sans doute, si la rubrique existait, d'être classé dans les régions en voie de « sous-développement ».

« Aucun mouvement autonome n'a, jusqu'ici, attiré l'attention du grand public sur ses problèmes, mais durant les trois dernières décennies, divers institutions et groupements, publics ou privés, s'intéressent à son avenir.

Après avoir rappelé les actions entreprises dans le domaine de la vulgarisation et du développement agricoles, souligné les efforts du Comité d'études et d'aménagement du Morvan, les orientations du Parc régional, l'apport de la formation professionnelle, M. Barbut poursuit :

« Ces données font apparaître la complexité de la situation actuelle du Morvan en matière de développement, et spécialement de développement agricole. Elle résulte essentiellement du fait de son écartèlement entre quatre départements, maîtres d'œuvre des actions à engager, et, malgré quelques progrès, de l'insuffi-

gions « en voie de sous-développement », il faut à tout prix maintenir un minimum de vie rurale, donc de population, sans laquelle tout ce qui peut être entrepris pour attirer les citadins recherchant détente et activités de loisir est voué à l'échec.

« En sept ans, le Morvan a perdu près de 6.000 habitants, soit un taux d'infériorisation de 1,5 %. Déjà faible en 1968, la densité démographique rurale est tombée à 15,2 habitants par km², avec un minimum de 13,9 dans le canton de Montsauche.

« A ce stade, il ne s'agit plus de nouvelles enquêtes et études, mais d'actions à engager, dont le choix et les priorités doivent être arrêtés après une large concertation avec les collectivités et organismes intéressés.

« Un réalisme bien compris devra conduire à n'entreprendre que ce qui a des chances raisonnables de succès. L'industrialisation, par exemple, ne trouve d'éléments favorables qu'à la périphérie : Avallon, Autun, Luzy, et, dans une moindre mesure, Château-Chinon.

« L'agriculture, pour des raisons de nature des sols, de topographie, de climat, restera extensive, orientée surtout vers l'élevage, moutons et surtout bovins maigres, ce qui implique des

difficultés par le morcellement parcellaire et patrimonial. Les dispositions relatives aux O.G.A.F. (opérations groupées d'aménagement foncier) devraient trouver ici leur application. Une opération de ce genre est en cours dans le canton de Montsauche.

« Mais si la sauvegarde du Morvan dépend au premier chef de la volonté et du dynamisme de ses habitants, elle exige aussi des aides extérieures importantes.

« Avec ces aides, avec une bonne coordination à l'échelon régional des actions de développement confiées, sur place, à des conseillers et conseillères agricoles bien formés et attachés au pays, le Morvan peut et doit maintenir le minimum d'activité agricole et rurale, donc de population, absolument indispensable à sa survie et à l'accomplissement de sa vocation de zone d'accueil de tourisme et de loisirs, que lui donne sa situation géographique. »

LA FORÊT

Il appartiendra à M. Rossignol de se pencher plus spécialement sur l'avenir de la forêt morvandelle.

« Pendant près de mille ans, la forêt a été une grande richesse pour le Morvan, puisqu'elle était la principale source de moyens de chauffage de Paris, relié directement au Morvan par l'Yonne, la Seine et leurs affluents... Maintenant, cette source de travail et de revenu a complètement disparu pour la

aux communes et établissements publics, et seulement 6 % à l'Etat, la forêt privée est très dispersée.

« Les peuplements feuillus représentent encore 80 % de la superficie boisée. Ils sont constitués en grande majorité par des taillis sous futaie, de maigre rendement et difficilement améliorables.

« Par contre, les 20 % de résineux ont de grandes possibilités, tant pour la productivité que pour l'écoulement des produits.

« Mais une vive opposition à la poursuite de l'enrésinement se manifeste par le canal de certaines associations de protection de la nature, et par la voix d'hommes politiques qui y voient une dégradation possible de l'environnement. En prenant certaines précautions, et en respectant le rythme actuel d'enrésinement, qui est de l'ordre de 1.000 à 1.500 hectares par an, dont 600 hectares dus à l'intervention du Fonds forestier national, nous ne pensons pas que l'équilibre entre feuillus et résineux soit compromis de si tôt, l'enrésinement représentant, par an, seulement un peu plus de 1 % de la superficie boisée.

« La commercialisation du bois en Morvan, en dehors du bois de chauffage et d'affouage, est de l'ordre de 170.000 m³, ce qui n'est pas considérable.

« Si l'on devait tirer une conclusion rapide de l'avenir de la forêt en Morvan, on pourrait être assez optimiste, mais à plusieurs conditions : mieux adapter les essences aux conditions du milieu, faciliter la transformation des taillis et taillis sous futaies, améliorer, situer, et

Quand Vauban enseignait l'art de gouverner une place et une maison

Dans « Les Echos du Passé », revue trimestrielle des « Amis du Dardou », à Gueugnon, M. Perrusson reproduit le texte d'une lettre qu'écrivait, le 2 octobre 1704, le maréchal de Vauban à l'un de ses petits cousins, Antoine Leprestre, dit Dupuy-Vauban, qui fut lieutenant général des armées du roi, directeur des places d'Artois, mourut en 1731 après cinquante-deux années de service, quarante-quatre sièges, seize blessures et fut inhumé à Béthune, dont il était gouverneur. Nos lecteurs trouveront intérêt et agrément à cette correspondance, dont voici la teneur.

J'ai remercié le roi pour vous et pour moi, Monsieur, de la grâce qu'il vous a faite en vous accordant le gouvernement de Béthune, et j'en ai retiré les provisions que je vais faire mettre dans une boîte de fer blanc pour les adresser à madame votre épouse par une voie sûre ; elle vous les remettra à certaines conditions dont je suis convenu avec elle. Vous aurez soin, s'il vous plaît, d'y satisfaire, d'en retirer quittance et de me l'envoyer. Et vous viendrez cet hiver à Paris, remercier le roi en personne et prêter serment entre les mains de M. le Chancelier, à qui vous présenterez vos provisions. Vous aurez soin, auparavant, de vous informer de quelle manière cela se fait et comme vos devanciers en ont usé. Vous pouvez aussi l'apprendre de M. de Pommereuil, et même en conférer avec moi. Le gouvernement est très joli, et placé dans le milieu de votre direction (que nous étendrons s'il plaît à Dieu, avec le temps) et assez éloigné de la frontière pour que, de longtemps, vous ne soyez inquiet d'un siège.

Soyez exact à satisfaire à la pension dont il est chargé, en donnant à recevoir les 8.000 sur les appointements du gouvernement, sans difficultés, toujours avec des procédés honnêtes et sincères. Gouvernez-vous y en parfait honnête homme. Vivez bien avec votre état-major ; considérez-les comme vos frères et ne leur ôtez rien de ce que vos devanciers les plus honnêtes leur ont cédé ; donnez-leur plutôt de votre si vous le pouvez, et que nul vilain intérêt, de quelque nature qu'il puisse être, ne vous puisse jamais être reproché.

Faites honneur aux gens de qualité de votre gouvernement et à tous les autres. Traitez-les très civilement, et rendez-leur service quand vous le pourrez. Gouvernez-vous avec bonté à l'égard de vos bourgeois. Soyez exact et rigide dans le service ; hors de là, toutes sortes d'honnêtetés aux officiers de votre garnison.

Faites souvent ronde de jour et de nuit. De nuit, pour voir si les gardes font leur devoir et si les sentinelles sont exactes et bien posées ; de jour, pour examiner la même chose et, de plus, l'état de vos fortifications, si tout se passe bien, si il n'y a point de brèches

MORVAN 1985

L'opération « Morvan 1985 », vaste quête d'idées, suivie de propositions ayant pour objet le renouveau de notre cher vieux pays, m'incite à formuler, ici, dans la même optique, quelques suggestions concrètes.

Les voici :

AGRICULTURE. — Le classement en « zone défavorisée » étant acquis, reste à obtenir le bénéfice de l'« indemnité spéciale de montagne », pour toutes les communes comprises dans le Parc naturel du Morvan. Les divers organismes qualifiés s'y emploient. Je me bornerai donc, sur ce point, à suggérer la création de C.E.T. à vocation « élevage », notamment à Moulins-Engilbert, aux confins du Bazois et du Morvan, ainsi qu'à Luz, proche du Charolais.

TOURISME. — 1° **S'équiper**, ce qui implique :

a) La mise en valeur des sites. Pensons au Beuvray : il y faut un itinéraire fléché, la reconstitution d'un fragment des antiques fortifications, une vue dégagée sur Autun. Pensons aussi à nos cascades et cascadelles qu'il faut rendre accessibles aux promeneurs. Etablissons des circuits touristiques aux noms engageants, à partir d'Avallon, de Saulieu, d'Autun, de Château-Chinon, de Saint-Honoré-les-Bains.

b) L'aménagement d'un lac dans le Morvan-Sud. Chacun sait l'attrait de l'eau à la saison des vacances. Si le nord est saturé, le sud est totalement dépourvu. Alors, pourquoi ne pas établir un barrage sur le cours de la Dragne qui s'y prêterait fort bien ? Il ferait bonne figure dans un circuit englobant le Haut-Folin, le Beuvray tout proches et Saint-Honoré peu éloigné. En outre, sa réserve d'eau serait providentielle en cas de sécheresse type 1976.

c) L'aménagement des routes (élargissement, suppression de tournants dangereux ou sans grande raison d'être) afin de faciliter l'accès et la pénétration du Morvan. Si, grâce à l'autoroute A6, on vient rapidement à Avallon et, grâce à la N6 à Saulieu et Autun, il n'en est pas de même pour cette partie du Morvan qui comprend sa capitale, ses plus hauts sommets et sa ville d'eau et qui, de ce fait, reste insuffisamment connue. Pour en améliorer la desserte, il conviendrait d'aménager les routes suivantes : la N444, prolongée par la D27 qui conduit d'Avallon à Luz, par Lormes, Château-Chinon, la forêt de la Gravelle et Le Puits. Ce serait la « Route des Faïtes » desservant le Morvan dans toute sa longueur et à partir de laquelle on gagnerait aisément l'un et l'autre versants. Dûment signalée, dès Avallon, elle inciterait touristes et vacanciers à la découverte de notre région ; la D18, de Moulins-Engilbert à Saint-Léger-sous-Beuvray, ainsi que ses prolongements en Saône-et-Loire, vers Autun, d'une part, vers Mesves et Marmagne, d'autre part. Ce serait une transversale fort appréciée des visiteurs du Beuvray et d'Uchon et des skieurs du Haut-Folin ; elle contribuerait, en outre, à l'unité morvandelle et bourguignonne en facilitant, dans la partie sud, la liaison Nièvre-Saône-et-Loire.

d) L'encouragement aux initiatives folkloriques. Il faut que les « parquets » de nos fêtes patronales, nos noces villageoises renouent avec ces instruments dont la musique simple et douce au parfum suranné enchante les vieux et fait rêver bien des jeunes, je veux dire : la vielle et la « panse d'ouaille ». Et, je me permets de faire appel aux mainteneurs chevronnés de nos traditions morvandelles pour former de nombreux jeunes que la mode « rétro » et l'amour du pays natal incitent à retrouver les airs et les danses de l'ancien temps ; aux propriétaires des « parquets » de nos fêtes patronales pour qu'on y danse, à nouveau, la « bourrée », le « chiberlis », la « mazurque » et la « sautiche », au son de la vielle et de la « panse d'ouaille ». Gageons que le succès serait grand !

2° **Se faire connaître** par des dépliant, comme il en existe déjà, certes. Mais encore par les jeux radiophoniques, le « Jeu des 1.000 F » et « 20 Millions Cash », de France-Inter et d'Europe 1, jeux de grande écoute. D'emblée de jeu, l'animateur ou le maire de la localité font l'éloge du lieu et de sa région. Large publicité à moindre prix. Il suffit de faire appel à Lucien Jeunesse ou à Pierre Bellemare et de leur fournir une tribune et un public. Chaque jour, ces jeux qui attirent une grande affluence, se déroulent, le plus souvent, dans de petites villes dont l'importance ne dépasse pas celle d'un chef-lieu de canton. Alors, pourquoi pas à Luz, à Liernais, à Saint-Honoré-les-Bains, à Moulins-Engilbert, à Saint-Léger-sous-Beuvray, voire au Beuvray le jour de la fête annuelle ? Des demandes groupées, à l'occasion, ici d'une fête, là d'une foire rencontreraient certainement la faveur des animateurs. Et quel succès auprès des autochtones comme auprès des hôtes de passage !

De telles suggestions n'oublient ni le commerce, ni l'artisanat, car si elles rencontreraient quelque écho et étaient suivies d'effet, l'un et l'autre en seraient bénéficiaires. L'avenir du Morvan est dans l'essor de son agriculture et de son tourisme qui conditionne le développement de toutes les autres activités. Vive le Morvan ! Et que 1985 marque son renouveau.

J. DACHÉ.

nale.

« Les nombreuses études géographiques, agrogéologiques, sociologiques, réalisées au cours des vingt dernières années, constituent une solide documentation de base pour définir une politique et déterminer les actions à engager.

« Comme dans d'autres ré-

gion ? Le Morvan, tel qu'il est délimité par l'inventaire forestier national, comprend 103 communes avec une superficie boisée de 97 400 hectares, soit un taux de boisement de 40 %. L'analyse du boisement fait apparaître que 84 % de la surface forestière appartient à des particuliers, 10 %

de la forêt privée, mieux équipée les massifs en routes forestières, sans oublier l'aménagement des loisirs en forêt, et la préservation des ensembles forestiers et des sites.

« Pour assurer une telle œuvre, il faut l'union des propriétaires, des collectivités et du gouverne-

ment, mais aussi du public : tel est mon souhait de forestier ni-

vernais, le plus cher. »

Cérémonies burlesques dans une cathédrale

Nous avons beaucoup de mal à comprendre aujourd'hui pour quelles raisons, au Moyen Age, époque de foi intense, on pouvait parfois mêler aux pompes de la religion, dans les édifices sacrés, des « cérémonies » incroyables par leur vulgarité, leur indécence et leur caractère scandaleux.

On ne peut cependant douter de leur existence et des auteurs religieux très sérieux nous ont relaté avec beaucoup de détails, ces Fêtes des Fous et Fêtes de l'Âne qui se célébraient dans plusieurs cathédrales de France.

En ce qui concerne Autun, nous puisons de précieux renseignements dans les ouvrages historiques de deux auteurs religieux du XVIII^e siècle, l'abbé Courtépée dans sa description du « Duché de Bourgogne » et le chanoine Gagnaire dans son « Histoire de l'Eglise d'Autun ».

Après avoir décrit succinctement ces manifestations de folie collective que le haut clergé désapprouvait, nous en recherchons l'origine qui ne peut résulter que du souvenir de certaines fêtes licencieuses du paganisme.

La première manifestation de ce genre fut la fête du « Bâton de l'an neuf » qui n'était qu'une survivance d'une ancienne cérémonie druidique relative à la cueillette du gui sacré chez nos ancêtres gaulois.

Prenant prétexte d'une quête pour les clerges de l'église et de la réception du bâton de l'an neuf, les jeunes gens des deux sexes de la ville choisissaient un chef qu'ils appelaient leur fou et commettaient dans un banquet et dans l'église, des actes que la morale réprouve.

Dès 1230, il fut interdit aux chanoines, puis ensuite aux laïcs d'y participer.

Mais le besoin de défoulement du peuple et aussi du bas clergé, était tel qu'une autre cérémonie, la fête de l'Âne, lui succéda bientôt.

Cette fête se célébrait le premier jour de l'année, au cours d'une procession aussi somptueuse que bouffonne ; le roi des Fous, qui figurait Balaam, était porté par quatre hommes sur une sedia gestatoria, et le cortège de gens, tous ridiculement vêtus, pénétrait dans la cathédrale Saint-Nazaire (aujourd'hui disparue) précédé d'un âne recouvert d'une chape d'or et entouré de chanoines déguisés et masqués.

C'était, paraît-il, en souvenir de l'âne de Balaam.

L'office était chanté en voix de fausset, et une antienne spécialement composée pour la circonstance est devenue célèbre :

*Orientibus partibus
Advenit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus
Ohé ! sire âne, hé ! hé !*

et le refrain, après chaque strophe, était le suivant :

*Hé, sire âne, car chantez
Belle bouche rechignez
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à planter (foison).*

Les traditions, même les plus mauvaises, étaient si fortes qu'après l'abolition de cette fête, en 1412, celle-ci fut remplacée par une « messe des fous » (missa fatuorum) qui était souvent suivie — comme ce fut le cas le 1^{er} janvier 1484 — d'une représentation théâtrale dans la cathédrale.

Ce jour-là, on joua « Le mystère du roi Hérode » et toutes sortes de mœuvres accompagnèrent ce spectacle.

Le chapitre avait recommandé de célébrer cette fête en grande pompe et les chanoines absents étaient pénalisés, notamment par un bain forcé dans la fontaine voisine, ce qui devait être particulièrement pénible en cette période de début de janvier.

Ce spectacle, qui mettait en scène la cruauté du roi Hérode lors du massacre des innocents, n'était en fait qu'une mascarade de mauvais goût et se terminait dans la nef sacrée par des sauts, des danses et des trépidations de gens masqués, recouverts de vêtements ridicules.

Le jour de la fête des Saints-Innocents avait lieu, dans la même cathédrale, une autre cérémonie extravagante qui se maintint jusqu'au milieu du XVI^e siècle.

Un jeune enfant de chœur étant nommé par le Chapitre évêque des innocents, on l'habillait de riches vêtements épiscopaux et, mitre en tête et crosse en main, il prenait la place de l'évêque, bénissant les fidèles et officiant pontificalement ! Il était ensuite conduit en cortège à l'abbaye de Saint-Martin qui faisait abaisser le pont-levis pour le recevoir, il officiait alors de nouveau dans la chapelle. Cette cérémonie devint rapidement l'occasion d'incidents scabreux la

fête terminée, l'évêque reprenait possession de son siège.

Que signifiaient donc ces étranges manifestations de folie collective chez des gens d'église et des laïcs dont la foi et la piété ne sauraient être mises en doute et qui n'étaient point des contestataires ?

Il faut en chercher l'origine dans certaines fêtes antérieures au christianisme, dans certains cultes païens qui, à la suite des légions romaines, s'étaient plus ou moins implantés en Gaule, les dieux du panthéon gréco-romain firent assez bon ménage avec les divinités celtiques indigènes, et même avec des dieux d'importation orientale, car l'occupant n'était intransigeant que sur le principe du culte dû à l'empereur.

Au début du Moyen Age, le peuple avait conservé certainement le souvenir de ces fêtes païennes d'une époque révolue, et ceux qui avaient besoin de se défouler, de se détendre, ne craignaient pas de transposer dans leur vie religieuse, ces fêtes licencieuses depuis longtemps abandonnées.

Pendant plusieurs siècles, à la fin de chaque année, les romains étaient pénalisés, notamment par un bain forcé dans la fontaine voisine, ce qui devait être particulièrement pénible en cette période de début de janvier.

Ce spectacle, qui mettait en scène la cruauté du roi Hérode lors du massacre des innocents, n'était en fait qu'une mascarade de mauvais goût et se terminait dans la nef sacrée par des sauts, des danses et des trépidations de gens masqués, recouverts de vêtements ridicules.

Le jour de la fête des Saints-Innocents avait lieu, dans la même cathédrale, une autre cérémonie extravagante qui se maintint jusqu'au milieu du XVI^e siècle.

Un jeune enfant de chœur étant nommé par le Chapitre évêque des innocents, on l'habillait de riches vêtements épiscopaux et, mitre en tête et crosse en main, il prenait la place de l'évêque, bénissant les fidèles et officiant pontificalement ! Il était ensuite conduit en cortège à l'abbaye de Saint-Martin qui faisait abaisser le pont-levis pour le recevoir, il officiait alors de nouveau dans la chapelle. Cette cérémonie devint rapidement l'occasion d'incidents scabreux la

Jean MENAND.

Voyage en Grèce

Nous avons déjà recueilli un certain nombre de souscriptions pour le voyage que l'Académie du Morvan organise en Grèce, du 1^{er} au 10 septembre prochain, et au sujet duquel nos confrères ont reçu toutes les précisions nécessaires.

Rappelons-en le programme 1^{er} septembre : Paris-Athènes par avion.

2 septembre : visite d'Athènes.

3 septembre : Soumion, Brauron, Rhamnante, Amphiaréon.

4 septembre : Athènes, excursion possible à Dafni et Eleusis.

5 septembre : Egine, retour à Athènes le soir.

6 septembre : Corinthe, Mycènes, Argos, Tirynthe.

7 septembre : Nauplie, Epidaure, retour à Athènes.

8 septembre : Thèbes, Osios Loukas, Delphes.

9 septembre : Delphes.

10 septembre : Athènes-Paris par avion.

Prix Paris-Paris, pension complète, tous frais compris, environ 2.200 F, aux tarifs aériens actuels. Chambres à deux lits avec douche dans des hôtels très corrects.

Le nombre des places étant limité à quarante, nous recommandons instamment aux retardataires de bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible, et au plus tard le 30 avril, au secrétariat de l'Académie du Morvan, B.P. 44, Château-Chinon.

CONNAISSANCE DE LA PUISAYE

Connaissance de la Puisaye (cycle de conférences), telle est la campagne d'information lancée par la municipalité de Saint-Amand-en-Puisaye pour une meilleure compréhension de la vie régionale.

La première conférence de ce cycle a été donnée le 23 juillet 1976 à Saint-Amand-en-Puisaye par M. Marcel Poulet, auteur de l'ouvrage *La poterie traditionnelle des grès de Polzay*.

Il incombe à dom Bénigne Defarges, bénédictin de La Pierre-qui-Vire, auteur de *L'ocre*

d'égouts, d'entrées et sorties d'eau qui puissent faciliter les surprises. Voyez souvent monter la garde, et apprenez bien le service des places, qu'il ne se pose pas une garde ou une sentinelle que vous ne sachiez pourquoi.

Ne souffrez point de jardinage sur vos remparts, ni sur les parapets, non plus que sur les glacis du chemin couvert. Si on y peut planter des arbres, donnez un avis pour qu'on le fasse, et souvenez-vous que la tige est au roi et les branchages à l'état-major, à condition qu'ils auront soin de les faire élaguer à leurs dépens, bien et proprement.

Visitez vos magasins et faites-vous donner un état de ce qu'ils contiennent, et rendez-vous en certain par vous-même. Instruisez-vous bien de votre place et méditez, tous les jours de votre vie, sur les moyens de défense que vous pourriez mettre en usage si vous étiez attaqué ; et quand il vous viendra quelque bonne pensée, conférez-en avec votre lieutenant du roi et le major, et même avec les officiers qui vous paraîtront intelligents (c'est un moyen de payer son écot qui ne coûte pas grand-chose) ; quand vous l'aurez examinée et que vous la trouverez bonne, mettez-la par écrit.

Logez-vous dans le château ; meublez-vous honnêtement, sans superfluité. Quand vous serez à votre gouvernement, tenez table réglée et donnez à manger une fois par jour à vos officiers, proprement et sans superflu. Quand vous n'y serez pas, il ne sera pas nécessaire d'en tenir.

Humanisez-vous fort avec votre bourgeoisie ; ne leur soyez point rude ni fâcheux, mais gouvernez-les avec douceur. J'entends les honnêtes gens, et même le commun du peuple à qui il faut toujours rendre toute la justice qui pourra dépendre de vous, aussi bien que tout ce qui dépendra de votre gouvernement.

Ayez un bon plan de votre place dans votre cabinet et une carte de votre gouvernement ; et que tout cela soit fait selon l'échelle, comme de celles qui se font pour le roi.

Vous avez une jolie femme qui a beaucoup plus de raison que je ne lui en croyais ; elle me paraît fort honnête et bien dans ses devoirs. En un mot, je suis fort content d'elle. Vous ne devez jamais rien faire dans tout ce qui regarde votre domestique sans la consulter ; mais dans les affaires qui regardent le service du roi ou votre gouvernement, il ne faut pas qu'elle s'en mêle en aucune façon du monde. Rien ne fait tant tort aux hommes que de se régler par les sentiments de sa femme sur les fonctions de sa charge. J'ai vu mille sottises là-dessus qui ont perdu ceux qui ont eu la faiblesse de laisser prendre certains airs à leur femme, qui ne sont pas de leur fait. Qu'elle se contente donc de régir et de gouverner son ménage sans se mêler de ce qui regarde le service du roi. Qu'elle soit douce, honnête et civile aux gens qui la viendront voir ; point d'orgueil ni de suffisance, beaucoup d'affabilité, surtout envers les gens de qualité qui ont quelque caractère, spécialement aux femmes qui sont des animaux difficiles à contenter et qui ne pardonnent point.

Je la crois fort sage et très vertueuse ; ce que je craindrais d'elle ne serait pas un manquement à son devoir, mais un peu d'avarice et de hauteur, en quoi je pourrais bien me tromper, ne lui ayant rien connu de semblable, mais c'est que les petites femmes qui se sentent jolies et qui ont de la naissance, sont volontiers guindées sur des échasses, mais pas toujours faciles à vivre.

Voilà, mon ami, ce que j'ai cru devoir ajouter de ma part à vos provisions ; c'est tout, présentement, à vous de gouverner et à vous conduire d'une manière irréprochable.

Sitôt que vous aurez reçu vos provisions, ne manquez pas d'écrire une lettre de remerciements à M. de Chamillart et à M. Le Peletier ; quoique ce dernier n'ai rien fait, il n'a pas laissé de me donner tous les avis qu'il a pu et qu'il a cru pouvoir être bons à quelque chose.

Je suis toujours très parfaitement à vous.

VAUBAN.

et son industrie en Puisaye, de poursuivre par deux conférences cette entreprise culturelle. Le 27 novembre 1976, il traita de *Géographie et géologie de la Puisaye*.

Dans la troisième conférence, donnée le 29 janvier 1977, dom Bénigne Defarges brossa une vaste fresque historique pour faire revivre le passé de la Puisaye dans le contexte de l'ancien diocèse d'Auxerre et du Nivernais, des temps celtiques au XIII^e siècle.

Cet exposé représente une par-

tie, actuellement rédigée d'un ouvrage *La Puisaye, son terroir et son histoire*, que son auteur veut conduire, au-delà de la partition départementale de 1790 à nos jours.

Ces études, accessibles au grand public, voudraient susciter chez les scolaires des vocations de chercheurs, car le passé de la Puisaye offre une matière particulièrement dense.

La parution de *La Puisaye, son terroir et son histoire* est prévue pour juillet 1977.